

## [Orientation] M2 parisien et concours administratif ?

Par **Glohirm**, le **27/05/2018** à **00:36**

Bonsoir (ou bonjour) à tous,

Chacun le sait, le débat fac de province vs Paris I et II, c'est comme l'opposition entre le droit privé et le droit public, le code rouge et le code bleu, le pain au chocolat et... le pain au chocolat, ça n'est jamais vraiment résolu et ça ressort quand on s'y attend le moins.

Blague à part, étant arrivé en fin de M1, je me suis lancé, comme beaucoup d'autres avant moi, dans le grand bain des candidatures en M2, et je poste ce sujet pour obtenir quelques avis et retours d'expérience. Je m'explique :

J'ai un projet professionnel défini, celui de présenter le concours de la magistrature administrative. C'est pourquoi j'ai postulé essentiellement dans des formations généralistes de droit public, dans l'idée de pouvoir coupler formation universitaire et formation pratique avec un emploi à temps partiel en juridiction (pas forcément sur la même année).

Le coeur de ma question est le suivant : parmi toutes les candidatures que j'ai lancé, deux en particulier m'intéressent vraiment. L'un se trouve à Lyon, l'autre à Paris 2, et les deux formations me semblent de bonne qualité (pour être complet, il s'agit du M2 Droit public fondamental à Lyon 2 et 3 et du M2 droit public approfondi à Paris 2). Dans ces conditions, et dans l'éventualité où je devrais choisir entre les deux formations, est-ce-que la formation parisienne vous semble être une meilleure option (parce que c'est Assas) ? L'article sur l'orientation en droit du professeur Morvan, avec son faisceau d'indices, semble lui aussi privilégier Paris.

Je m'étais toujours dit que le véritable intérêt des grandes facultés parisiennes était de bénéficier du réseau professionnel par la suite, ce qui, dans mon cas, me serait moins utile (Le réseau n'est d'aucun secours devant un jury de concours, à mon avis). Mais maintenant que je risque de devoir trancher la question, je souhaiterais avoir des avis extérieurs.